



unesco

Patrimoine culturel
immatériel

Programme global de renforcement des capacités Le réseau de facilitateurs

Vision

Le réseau de facilitateurs est un partenaire engagé, compétent et impartial pour les pays et parties prenantes aspirant à être conseillés et formés en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il travaille dans le respect total des principes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et du mandat de l'UNESCO pour l'instauration de la paix et la réalisation des objectifs de développement durable.

Ce réseau aide les pays à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel et à utiliser son potentiel pour le développement durable, tout en encourageant, auprès d'un large public, une meilleure connaissance de et une plus grande adhésion à la Convention.

Mission

La mission du réseau est de soutenir le renforcement des capacités à l'échelle mondiale pour que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se fasse dans des contextes dynamiques et en évolution. À l'origine, l'UNESCO a créé le réseau de facilitateurs en 2011 pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de 2003. Depuis, il est devenu un acteur majeur dans le domaine du patrimoine culturel immatériel international.

Le réseau est une communauté globale de praticiens, capable de répondre efficacement aux besoins et aux défis émergents en matière de renforcement des capacités. Le réseau fournit, d'une part, une ressource vitale de connaissances et d'expérience disponible à toutes les parties prenantes sollicitant une formation et des services de conseil pour la mise en œuvre concrète de la Convention. De l'autre, il apporte l'assistance nécessaire aux membres du réseau pour qu'ils soient équipés et aptes à jouer de manière efficace leurs différents rôles en tant que facilitateurs, médiateurs, formateurs ou conseillers.

Objectifs

Le réseau vise à :

1. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, à la fois au niveau national et sous-régional, pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel conformément aux principes de la Convention de 2003 ;
2. Favoriser l'intégration de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les plans de développement, les programmes et les politiques ;
3. Contribuer au développement de la stratégie globale de renforcement des capacités, son contenu, ses méthodes et ses outils ;
4. Développer une communauté de praticiens par le partage d'expériences ainsi qu'en fournissant des opportunités de consolidation d'un réseau d'apprentissage.

Méthodes de travail

Les objectifs du réseau se matérialisent via les méthodes de travail suivantes :

1. Accompagner dans et former les parties prenantes à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à différents niveaux et conformément à la Convention de 2003, tout en adaptant le contenu et les méthodes du programme de renforcement des capacités
2. Conseiller et encourager les pays à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans leurs politiques de développement, plans et programmes, à tous les niveaux
3. Consolider les partenariats pour la mise en œuvre de la Convention avec un ensemble d'acteurs au niveau national, (sous) régional et international, y compris d'autres agences des Nations Unies
4. Contribuer au développement de la stratégie de renforcement des capacités, notamment par l'élaboration de matériels de formation
5. Aider le Secrétariat de l'UNESCO à faire face aux changements des enjeux thématiques
6. Instaurer des liens entre les autres membres du réseau pour renforcer l'apprentissage et le partage d'expériences sur différentes approches de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
7. Contribuer au suivi du programme de renforcement des capacités au niveau régional/national/multinational, en vue d'une durabilité et d'une efficacité du programme sur le long terme

Participation au sein du réseau

Les membres du réseau ont différents profils et expériences, mais détiennent généralement :

- De l'expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Des connaissances sur la Convention, ses concepts clé et ses mécanismes
- La capacité de travailler dans différents contextes
- La disponibilité pour mener des ateliers de formation
- La maîtrise des langues de travail des Nations Unies (anglais ou français) et au moins une langue supplémentaire

- De solides compétences de communication permettant de travailler avec les parties prenantes locales et d'autres partenaires clé

Valeurs centrales

Le travail des facilitateurs, à tous les niveaux, est guidé par les valeurs fondamentales suivantes :

- **Impartialité**, en travaillant pour l'intérêt de la Convention
- **Construire la paix**, basée sur les quatre piliers de justice, d'égalité, de développement durable et de dialogue/compréhension
- **Indépendance**, en travaillant en leur capacité individuelle, non pas en tant que représentants de gouvernements nationaux ou autres groupes
- **Intégrité**, en respectant les principes éthiques de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- **Consultation**, en jouant un rôle consultative tout en respectant la souveraineté nationale
- **Facilitation**, en étant d'actifs auditeurs capables d'empathie et d'aider les autres à mieux faire ce qu'ils souhaitent faire